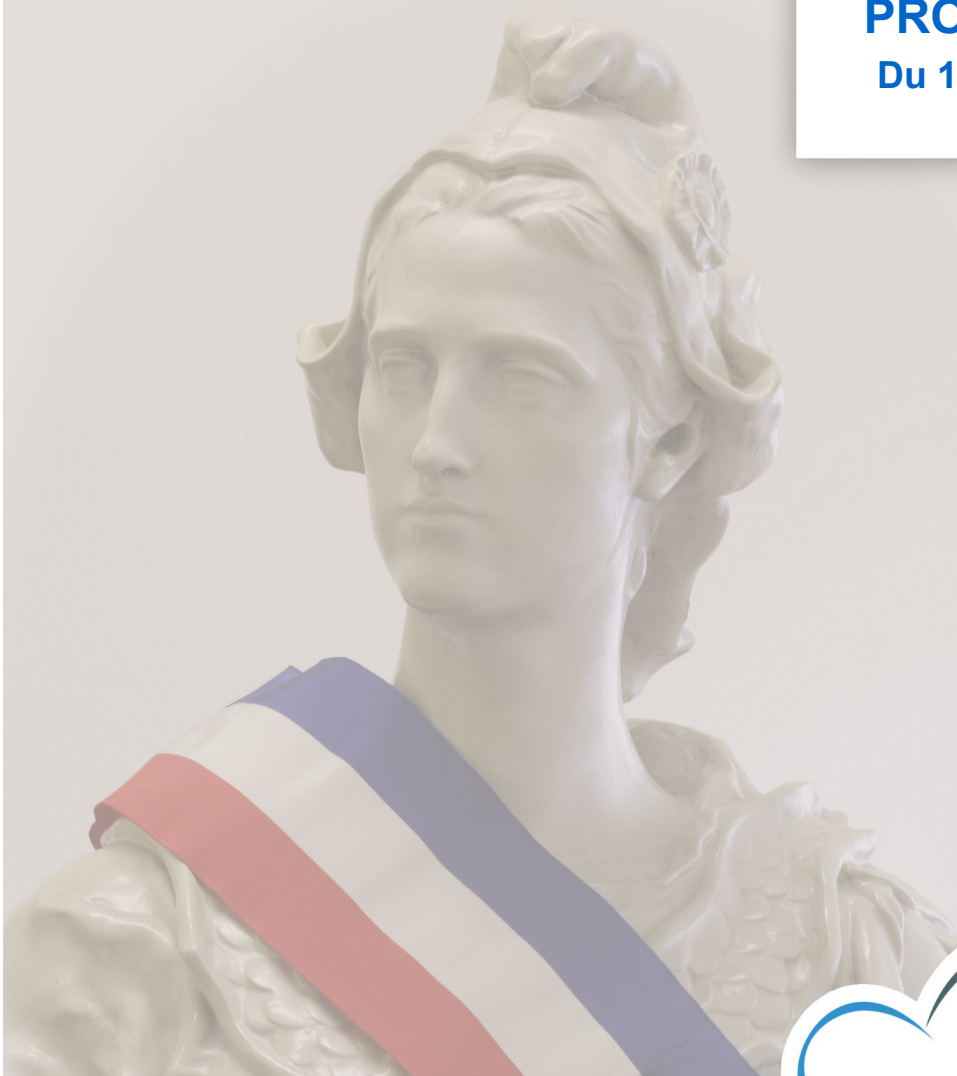


Conseil Municipal



PROCÈS VERBAL
Du 19 novembre 2020



VILLE DE

FOHDETTES

AU COEUR DU VAL DE LOIRE



TABLE DES MATIÈRES

Titre	Page
• Convocation	3
• État de présence	5
• Désignation des secrétaires de séance	6
• Adoption du procès verbal du 30 septembre 2020	6
1.DL20201119M01 – Institutions et vie politique – Modification de la composition des commissions municipales	6
2.DL20201119M02 – Finances locales – Subvention exceptionnelle de solidarité à l'Association départementale des maires des Alpes-Maritimes suite aux dégâts causés par la tempête Alex – Décision modificative n°2 sur le budget général	9
3.DL20201119M03 – Fonction publique – Actualisation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)	9
4.DL20201119M04 – Fonction publique – Modification du tableau des effectifs du personnel communal	13
5.DL20201119M05 – Fonction publique – Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent communal auprès du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes	15
6.DL20201119M06 – Commande publique – Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes pour la fourniture de plantes fleuries avec Tours Métropole Val de Loire et des communes membres	16
7.DL20201119M07 – Commande publique – Rapport annuel 2019 de la concession de distribution publique de gaz confiée à GRDF	17
• Donner acte dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire	18
• Questions diverses	21

Cédric de OLIVEIRA
Maire de Fondettes

CONVOCATION

Mesdames et Messieurs
Les Membres du Conseil Municipal

Fondettes, le 9 novembre 2020

Objet : Convocation à la réunion du conseil municipal – envoi dématérialisé

Pièces jointes : Note explicative de synthèse (L.2121-12 CGCT) et pièces annexes communiquées aux élus par voie dématérialisée

Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira le **19 novembre 2020 à 20 heures** à la mairie dans la salle du conseil municipal, et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Au regard de l'état d'urgence sanitaire, cette session ordinaire se déroulera dans des conditions de protection renforcées et avec un public restreint.

Ordre du jour

- Désignation des secrétaires de séance
- Adoption du procès verbal du 30 septembre 2020

☞ INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Modification de la composition des commissions municipales

☞ FINANCES LOCALES

2. Subvention exceptionnelle de solidarité à l'Association départementale des maires des Alpes-Maritimes suite aux dégâts causés par la tempête Alex – Décision modificative n°2 sur le budget général

☞ FONCTION PUBLIQUE

3. Actualisation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
4. Modification du tableau des effectifs du personnel communal

5. Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent communal auprès du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes

COMMANDE PUBLIQUE

6. Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes pour la fourniture de plantes fleuries avec Tours Métropole Val de Loire et des communes membres

7. Rapport annuel 2019 de la concession de distribution publique de gaz confiée à GRDF

- Donner acte du maire au titre de la délégation du conseil municipal
- Questions diverses

Je vous prie d'agréer, Chers Collègues, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire de Fondettes
Cédric de OLIVEIRA

Direction Générale des Services

Service des Assemblées

Dossier suivi par Dominique HAUDIQUET

☎ 02 47 88 11 02

Courriel : conseilmunicipal@fondettes.fr

Réf/courrier : CDO/GC/DH/W/CM20201119



Hôtel de ville
1- 35 rue Eugène Goüin - CS 60018 – 37230 Fondettes
2- ☎ 02 47 88 11 11 / Fax : 02 47 42 29 82 / Courriel : mairie@fondettes.fr
3- www.fondettes.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 novembre 2020

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 novembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 30

Représentés par pouvoir : 3

Nombre de votants : 33

L'an deux mille vingt, le dix neuf novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA, Maire.

Étaient présents : Cédric de OLIVEIRA, Dominique SARDOU, François PILLOT, Corinne LAFLEURE, Sylvain DEBEURE, Nathalie LECLERCQ, Hervé CHAPUIS, Laëtitia DAVID, Serge GRANSART, Jean-Maurice GUEIT, Nicole BELLANGER, Gérard PICOT, Catherine PARDILLOS, Joëlle BOIVIN, Philippe BOURLIER, Anne DUMANT, Christophe GARNIER, Frédéric JAMET, Françoise FRAYSSE, Alain CERVEAU, Valérie DUNAS, David BRAULT, Benoît SAVARY, Nolwenn LANDREAU, Solène ETAME NDENGUE, Pascal CHAZARIN, Adrien COCHET, Thierry DREANO, Nathalie WILLAUME-AGEORGES, Benjamin THOMAS.

Représentés par pouvoir : Anne MENU a donné pouvoir à Sylvain DEBEURE, Gaëlle GENEVRIER GALLICE a donné pouvoir à Solène ETAME NDENGUE, Camille LECUIT a donné pouvoir à Dominique SARDOU.

Secrétaires de séance : Hervé CHAPUIS, Benjamin THOMAS.

Session ordinaire

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures. Il procède à l'appel nominal et consigne les membres présents et les pouvoirs. Le quorum est atteint.

Accueil d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur le Maire : « Chers Collègues, j'ai le plaisir d'accueillir notre nouveau collègue, Benjamin THOMAS (en remplacement de Monsieur Davy COSSON qui a démissionné) »

Élection des secrétaires de séance

Monsieur le Maire propose de nommer deux secrétaires de séance, un pour la majorité et un pour la minorité. Monsieur Hervé CHAPUIS et Monsieur Benjamin THOMAS sont élus secrétaires de séance, à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2020

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2020, lequel est adopté à l'unanimité.

1. DL20201119M01 – Institutions et vie politique – Modification de la composition des commissions municipales

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Suite à la démission de Monsieur Davy COSSON, Monsieur Benjamin THOMAS a accepté de remplir les fonctions de Conseiller Municipal du groupe de la minorité. Dans ces conditions, il est proposé de modifier la composition de certaines commissions.

Le Conseil Municipal est ainsi appelé à se prononcer sur les propositions suivantes :

Commission	Titulaire	Suppléant
Financements et des moyens internes	Benjamin THOMAS	Thierry DREANO
Projets urbains et bâtiments communaux (pas de changement)	Thierry DREANO	Nathalie WILLAUME - AGEORGES
Infrastructures, biodiversité, parcs et jardins	Nathalie WILLAUME - AGEORGES	Thierry DREANO
Culture et animation de la ville	Thierry DREANO	Benjamin THOMAS
Entreprises, commerces de proximité et emploi	Benjamin THOMAS	Nathalie WILLAUME - AGEORGES
Intergénérationnelle	Nathalie WILLAUME - AGEORGES	Benjamin THOMAS
CCSPL (commission consultative des services publics locaux)	Thierry DREANO	Nathalie WILLAUME - AGEORGES
Contrôle des listes électorales*	Thierry DREANO Benjamin THOMAS	Nathalie WILLAUME - AGEORGES

Changement

* La composition définitive de la commission de contrôle des listes électorales relève des prérogatives de Madame La Préfète d'Indre-et-Loire.

Les autres commissions réglementaires sont inchangées.

Monsieur le Maire : « Y avait-il des commentaires chers collègues sur cette proposition ? Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur THOMAS »

Monsieur THOMAS : « Merci Monsieur le Maire, je découvre un peu le fonctionnement et je ne sais pas si c'est à ce moment précis où je peux me présenter au conseil municipal »

Monsieur le Maire : « Vous pouvez, allez y, on vous écoute »

Monsieur THOMAS : « Je vous remercie. D'abord, je suis ravi d'intégrer le conseil municipal et je voulais forcément remercier Monsieur Davy COSSON que je remplace, pour le travail accompli ainsi que mes collègues qui sont toujours en poste, pour le travail actuel. Monsieur le Maire, j'ai découvert les dossiers qui sont en cours et j'ai pu relever certains projets que nous avons largement défendus lors de la campagne électorale et j'espère que, dans une démarche constructive, nous serons pleinement intégrés dans les groupes de réflexion. Enfin, Monsieur le Maire, nous traversons tous une période de confinement contraignante mais nécessaire et je voulais vous assurer avec mes collègues de notre pleine mobilisation pour participer aux différents projets mis en place par l'équipe municipale et les services de la mairie en faveur des Fondettoises et des Fondettois. Voilà, je vous remercie, Monsieur le Maire, de m'accueillir à l'occasion de ce conseil municipal. »

Monsieur le Maire : « Merci Monsieur THOMAS. Y avait-il, chers collègues, d'autres remarques sur la délibération ? Bien, je vous propose de passer au vote »

En conséquence, le Conseil Municipal adopte la délibération suivante,

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1413-1, L2121-21 et L2121-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 juin 2020 n°DL20200604M10, portant création des commissions municipales permanentes et désignation des membres,

Vu les délibérations municipales du 4 juin 2020 portant composition de la commission consultative des services publics locaux n° DL20200604M18 et de la commission de contrôle de la liste électorale n°DL20200604M17,

Vu la délibération municipale du 30 septembre 2020 n°DL20200930M01 portant modification des commissions municipales permanentes, de la commission consultative des services publics locaux et de la commission de contrôle de la liste électorale,

Considérant l'entrée en fonction de Monsieur Benjamin THOMAS, conseiller municipal, suite à la démission d'un membre du groupe de la minorité,

Entendu l'exposé des motifs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de désigner par un vote à main levée, les membres des commissions permanentes et réglementaires ;

- **DÉSIGNE** les membres des commissions qui se composent désormais comme suit :

1. Commission des financements et des moyens internes

Cédric de OLIVEIRA, Hervé CHAPUIS, Laetitia DAVID, Gérard PICOT, Jean-Maurice GUEIT, Alain CERVEAU, Dominique SARDOU, Corinne LAFLEURE, Anne MENU, Benjamin THOMAS (titulaire), Thierry DREANO (suppléant).

2. Commission Projets urbains et bâtiments communaux

Cédric de OLIVEIRA, François PILLOT, Corinne LAFLEURE, Sylvain DEBEURE, Catherine PARDILLOS, Adrien COCHET, Solène ETAME NDENGUE, Nolwenn LANDREAU, Pascal CHAZARIN, Thierry DREANO (titulaire), Nathalie WILLAUME-AGEORGES (suppléante) .

3. Commission Infrastructures, biodiversité, parcs et jardins

Cédric de OLIVEIRA, François PILLOT, Corinne LAFLEURE, Philippe BOURLIER, Christophe GARNIER, Anne MENU, Jean-Maurice GUEIT, Françoise FRAYSSE, Adrien COCHET, Nathalie WILLAUME-AGEORGES (titulaire), Thierry DREANO (suppléant).

4. Commission Culture et animation de la ville

Cédric de OLIVEIRA, Sylvain DEBEURE, Nathalie LECLERCQ, Laetitia DAVID, Nicole BELLANGER, Serge GRANSART, Nolwenn LANDREAU, Gaëlle GENEVRIER GALLICE, David BRAULT, Thierry DREANO (titulaire), Benjamin THOMAS (suppléant).

5. Commission Entreprises, commerces de proximité et emploi

Cédric de OLIVEIRA, Dominique SARDOU, Sylvain DEBEURE, Gérard PICOT, Christophe GARNIER, Valérie DUNAS, David BRAULT, Camille LECUIT, Frédéric JAMET, Benjamin THOMAS (titulaire), Nathalie WILLAUME-AGEORGES (suppléante).

6. Commission Intergénérationnelle « éducation, sport, vie associative, citoyenneté et petite enfance »

Cédric de OLIVEIRA, Dominique SARDOU, Serge GRANSART, Philippe BOURLIER, Françoise FRAYSSE, Joëlle BOIVIN, Anne DUMANT, Gaëlle GENEVRIER GALLICE, Benoît SAVARY, Nathalie WILLAUME-AGEORGES (titulaire), Benjamin THOMAS (suppléant).

- **DÉSIGNE** les représentants du Conseil municipal au sein de la commission consultative des services publics locaux :

Représentants du conseil municipal à la commission consultative des services publics locaux	
Titulaires	Suppléants
Laëtitia DAVID	Dominique SARDOU
David BRAULT	Hervé CHAPUIS
Anne DUMANT	Nicole BELLANGER
Alain CERVEAU	Joëlle BOIVIN
Benoît SAVARY	Gaëlle GENEVRIER GALLICE
Thierry DREANO	Nathalie WILLAUME-AGEORGES

La commission comprend également un représentant titulaire et un suppléant des associations suivantes :

- Union commerciale artisanale, professions libérales de Fondettes (UCAPL)
- Union de consommateurs Que Choisir 37
- Association Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV).

- **DÉSIGNE** ses représentants en vue de la nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales par Madame la Préfète d'Indre-et-Loire :

Représentants du conseil municipal à la commission de contrôle des listes électorales		
Liste	Titulaire	Suppléant
Plus Forts Ensemble !	Jean-Maurice GUEIT	Nicole BELLANGER
Plus Forts Ensemble !	Catherine PARDILLOS	Françoise FRAYSSE
Plus Forts Ensemble !	Anne MENU	Camille LECUIT
Cap citoyens 2020	Thierry DREANO Benjamin THOMAS	Nathalie WILLAUME-AGEORGES

- **Dit que** la présente délibération modifie la délibération du Conseil Municipal du 30 novembre 2020 n°DL20200930M01 portant modification de la composition des commissions municipales permanentes, de la commission consultative des services publics locaux et de la proposition de nomination des membres de la commission de contrôle de la liste électorale.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 26/11/2020

Publication : 26/11/2020

2. DL20201119M02 – Finances locales – Subvention exceptionnelle de solidarité à l'Association départementale des maires des Alpes-Maritimes suite aux dégâts causés par la tempête Alex – Décision modificative n°2 sur le budget général L2020

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé CHAPUIS, Adjoint au maire en charge des financements, qui présente le rapport suivant :

L'Association des Maires et l'Association des Maires ruraux des Alpes-Maritimes lancent un appel aux dons pour les communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes suite à la tempête meurtrière qui a lourdement frappé le territoire.

Le 2 octobre 2020, la tempête « Alex » a ravagé les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée provoquant des inondations destructrices qui ont profondément affecté les maralpins, endeillant des familles et engendrant des dégâts matériels immenses.

Des infrastructures majeures telles que les routes, les ponts, les réseaux d'électricité et de communication, les stations d'épuration, les casernes de pompiers, gendarmeries et de nombreux équipements publics ont été rasés par les flots.

Afin de participer à l'élan national de solidarité, la commission des financements et des moyens internes réunie le 10 novembre 2020 a émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention de 1 000 € qui sera versée à l'Association Départementale des maires des Alpes maritimes chargée de collecter et de redistribuer les dons pour venir en aide aux sinistrés de la tempête Alex.

En conséquence, le Conseil Municipal adopte la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2313-1,

Vu l'avis de la commission des financements et des moyens internes du 10 novembre 2020,

Entendu l'exposé des motifs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de procéder à une subvention exceptionnelle de 1000 € pour venir en aide aux sinistrés de la tempête Alex ; cette somme sera versée à l'Association départementale des maires des Alpes-Maritimes (Coordonnées : FR76 1910 6006 3600 7703 9601 842/Code BIC AGRIFRPP891 n° de SIRET : 483 387 288 00010) ;

- **ADOpte** la décision modificative n°2 sur le budget général consignant l'ajout de 1 000 € sur l'article 6574 – Subvention aux associations.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 26/11/2020

Publication : 26/11/2020

3. DL20201119M03 – Fonction publique – Actualisation du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gérard PICOT, Conseiller délégué en charge des ressources humaines et des nouvelles technologies, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Il appartient au Conseil Municipal de fixer la nature, les conditions d'attribution et le montant des indemnités applicables aux agents de la Collectivité. Les attributions individuelles sont de la compétence de l'autorité territoriale dans le respect des critères définis par l'Assemblée délibérante.

Par délibération en date du 14 décembre 2017, la collectivité a mis en place le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) ; La parution de nouveaux textes réglementaires permettent aujourd'hui de compléter la délibération en intégrant les montants de primes maximums pouvant être versés à certains cadres d'emplois qui n'étaient pas listés dans le décret initial.

Par ailleurs, pour faciliter le recrutement de personnel contractuel, il est souhaitable de prévoir le versement des primes aux agents contractuels sans condition de durée de présence dans la Collectivité (auparavant une règle de 6 mois de présence était instaurée).

NOUVELLES DISPOSITIONS :

Concernant l'Indemnité de fonctions, sujétions et expertise (IFSE) :

Catégorie A :

Il convient d'intégrer les cadres d'emplois des Éducateurs de Jeunes Enfants dans ce tableau. Les montants concernant les cadres d'emplois des ingénieurs, des cadres de santé paramédical, des infirmiers et des Conseillers des APS sont désormais connus.

Catégorie B :

Les montants concernant le cadre d'emplois des techniciens sont désormais connus.

Catégorie C :

Les montants concernant le cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture sont désormais connus.

Groupe de fonctions et montants plafonds :

CATÉGORIE A					
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	CADRES D'EMPLOIS / grade	Mini	Maxi	Montant plafond IFSE annuel à l'État
Groupe A1	Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Directeur des Services Techniques	Attaché territorial	0 €	36 210 €	36 210 €
		Ingénieur territorial	0 €	36 210 €	36 210 €
Groupe A2	Directeur des Services Techniques Adjoint	Attaché territorial	0 €	36 210 €	36 210 €
		Ingénieur territorial	0 €	36 210 €	36 210 €
Groupe A3	Directeur Chargé de missions	Attaché territorial	0 €	25 500 €	25 500 €
		Ingénieur territorial	0 €	36 210 €	36 210 €
		Cadre territorial de santé paramédical	0 €	25 500 €	25 500 €
		Infirmiers	0 €	19 480 €	19 480 €
		Conseiller des APS	0 €	25 500 €	25 500 €
		Puéricultrice	0 €	19 480 €	19 480 €
Groupe A4	Chef de service, Adjoint au chef de service	Attaché territorial	0 €	20 400 €	20 400 €
		Ingénieur territorial	0 €	36 210 €	36 210 €
		Cadre territorial de santé paramédical	0 €	25 500 €	25 500 €
		Infirmier	0 €	19 480 €	19 480 €
		Éducatrice de jeunes enfants	0 €	14 000 €	14 000 €
		Conseiller des APS	0 €	25 500 €	25 500 €
	Puéricultrice	0 €	19 480 €	19 480 €	

CATÉGORIE B					
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	CADRES D'EMPLOIS /grade	Mini	Maxi	Montant plafond IFSE annuel à l'Etat
Groupe B1	Responsable de service (bâtiments, espaces verts, CCAS, sports, affaires scolaires...), responsable d'une structure petite enfance, responsable de la Police Municipale	Rédacteurs	0 €	17 480€	17 480€
		Techniciens	0 €	17 480€	17 480€
		Éducateurs des APS	0 €	17 480€	17 480€
		Chef de Police	0 €	Non concerné	Non concerné
		Animateurs	0 €	17 480€	17 480€
Groupe B2	Adjoint au responsable de structure petite enfance, responsable d'un service ou d'un domaine d'expertise (conseil municipal, marchés publics, culture, ressources humaines), responsable d'un pôle administratif ou financier, fonction de coordination ou de conception	Rédacteurs	0 €	17 480€	17 480€
		Techniciens	0 €	17 480€	17 480€
		Éducateurs des APS	0 €	17 480€	17 480
		Animateurs	0 €	17 480€	17 480€
Groupe B3	Intervenant musical ou sportif, assistant de direction, fonction d'expertise ou de coordination	Rédacteurs	0 €	17 480€	17 480€
		Techniciens	0 €	17 480€	17 480€
		Éducateurs des APS	0 €	17 480€	17 480€
		Animateurs	0 €	17 480€	17 480€
		Assistant spécialisé d'enseignement artistique	0 €	Non Parus	Non Parus

CATÉGORIE C					
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	CADRES D'EMPLOIS /grade	Mini	Maxi	Montant plafond IFSE annuel à l'Etat
Groupe C1	Responsable d'équipes de proximité ou adjoint	Agent de maîtrise	0 €	11 340€	11 340€
		Adjoint administratif	0 €	11 340€	11 340€

	(espaces verts, bâtiments, logistique), responsable de régie, experts (gestionnaire comptable, RH,...), agents assurant certaines fonctions complexes ou qui coordonnent des projets, auxiliaires de puériculture, ATSEM, agents assurant l'accueil avec des responsabilités particulières	Adjoint techniques	0 €	11 340€	11 340€
		ATSEM	0 €	11 340€	11 340€
		Auxiliaire de puériculture	0 €	11 340€	11 340€
		Adjoint d'animation	0 €	11 340€	11 340€
		Opérateur des APS	0 €	11 340€	11 340€
		Agent de police	0 €	Non concerné	Non concerné
		Agent social	0 €	11 340€	11 340€
Groupe C2	Agent d'exécution aux services techniques (espaces verts, bâtiments, logistique), agents de restauration scolaire, agent d'entretien, assistant petite enfance, agent de surveillance de la pause méridienne ou intervenant en TAP, assistant administratif....	Adjoint administratif	0 €	10 800€	10 800€
		Adjoint techniques	0 €	10 800€	10 800€
		Agent social	0 €	10 800€	10 800€
		Adjoint d'animation	0 €	10 800€	10 800€
		Opérateur des APS	0 €	10 800€	10 800€

Concernant les bénéficiaires de ce dispositif, il est convenu de supprimer la notion de 6 mois de service effectif pour les contractuels de droit public.

Il est entendu que les primes (IAT, IEMP, PSR, ISS, primes de sujétions spéciales etc...) seront automatiquement remplacées par l'IFSE en fonction de la sortie des arrêtés déclinant l'IFSE aux corps de référence.

L'autorité territoriale attribue individuellement l'IFSE par arrêté à chaque agent, qui sera versée mensuellement, dans la limite du plafond individuel annuel maximum du groupe de fonctions.

Les dispositions de la présente délibération viennent remplacer certaines dispositions des délibérations du 1^{er} février 2010 et du 17 décembre 2017.

En conséquence, le Conseil Municipal adopte la délibération suivante,

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier aliéna de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.), modifié par le décret n°2016-1916 du 27 décembre 2016,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret du 20 mai 2014, définissant les échéances d'adhésion au RIFSEEP,

Vu l'arrêté préfectoral du 10 mai 2017 relatif à la mise en place du RIFSEEP, dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°DL20100201M11 du 1^{er} février 2010 portant modification de la délibération n°DL20091221M07 du 21 décembre 2009 relative à l'actualisation du régime indemnitaire du personnel communal,

Vu la délibération n°DL20171214M19 du 14 décembre 2017 portant instauration du nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel RIFSEEP, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Vu l'avis de la commission des financements et des moyens internes du 10 novembre 2020,

Entendu l'exposé des motifs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'actualiser le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) tel que repris dans l'exposé, à compter du 1^{er} décembre 2020 ;

- **DÉCIDE** que les agents contractuels de droit public pourront bénéficier de la prime sans condition de durée de service effectif dans la collectivité ;

- **DIT** que les primes (IAT, IEMP, PSR, ISS, primes de sujétions spéciales etc...) seront automatiquement remplacées par l'IFSE en fonction de la sortie des arrêtés déclinant l'IFSE aux corps de référence ;

- **PRÉCISE** que les dispositions de la présente délibération viennent remplacer certaines dispositions des délibérations du 1^{er} février 2010 et du 17 décembre 2017 ;

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à fixer par arrêté individuel le montant perçu par agent au titre de l'IFSE et du CIA, dans le respect des principes préalablement définis ;

- **DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites sur les budgets annuels de fonctionnement de la collectivité.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 26/11/2020

Publication : 26/11/2020

4. DL20201119M04 – Fonction publique – Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gérard PICOT, Conseiller délégué en charge des ressources humaines et des nouvelles technologies, qui présente le rapport suivant :

Dans le cadre des recrutements à prévoir sur les prochains mois et de la nécessaire actualisation du nombre de postes à laisser vacants au titre de l'année 2020, il convient de modifier le tableau des effectifs.

Monsieur le Maire : « Y avait-il des remarques sur cette modification ? Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur THOMAS »

Monsieur THOMAS : « Merci Monsieur le Maire. Dans le tableau, je vois que l'objectif est de recruter un policier supplémentaire . J'ai procédé à quelques recherches et dans le procès verbal n°4 du Conseil Municipal du 28 mai 2019, j'ai lu que vous aviez reçu le Capitaine Simonet qui avait donné des chiffres et dressé un bilan de la délinquance sur le territoire de Fondettes. Ce sont, sauf erreur de ma part, les seuls chiffres disponibles et consultables concernant les incivilités et délits commis à Fondettes. Monsieur le Maire, pouvez vous nous communiquer les derniers rapports qui justifient le recrutement de ce nouveau fonctionnaire, et si vous en disposez, est-ce que les chiffres sont en hausse ? »

Monsieur le Maire : «Alors ici, il s'agit d'une délibération qui concerne les ressources humaines, Monsieur THOMAS, on ne traite pas d'un sujet de sécurité publique dans le cadre de cette question, c'est le premier rappel. Deuxièmement, concernant le Capitaine Simonet, il est appelé à revenir vers le conseil municipal et c'est lui qui présentera les chiffres quand il le voudra. Pour l'instant, ça ne vous échappe pas, on est en pleine période de crise, c'est très compliqué pour les forces de l'ordre qui sont très présentes sur le terrain en ce moment et Dieu sait que ce n'est pas un travail facile pour le corps médical tout comme pour eux. On traitera donc de cette question en temps voulu. En ce qui concerne le quatrième policier municipal, je vous rappelle qu'il y a toujours eu quatre policiers municipaux à Fondettes, de ce fait l'objectif c'était surtout de remplacer la personne qui a eu une évolution professionnelle et qui est devenue chef de police dans une autre commune. C'est tant mieux, Fondettes est une vraie marque pour les autres collectivités et les maires n'hésitent pas à recruter celles et ceux qui sont formés ici. Y avait-il, chers collègues, d'autres questions concernant cette délibération ? Bien, je vous propose de passer au vote»

En conséquence, le Conseil Municipal adopte la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Entendu l'exposé des motifs,

Après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 3 abstentions (Thierry DREANO, Nathalie WILLAUME-AGEORGES, Benjamin THOMAS),

- **DÉCIDE** de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

EFFECTIFS DES AGENTS TITULAIRES
<p>Filière : ADMINISTRATIF</p> <p>➤ Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet en un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet</p> <p>Cadre d'emplois : des Adjointes administratifs Grade : Adjt administratif principal 1^{ère} cl Grade : Adjoint administratif principal 2^{ème} cl - ancien effectif : 7 - ancien effectif : 6 - nouvel effectif : 6 - nouvel effectif : 7</p> <p>Objectif : transformer un poste pour recruter un agent d'un grade différent suite à un départ à la retraite</p>
<p>Filière : POLICE</p> <p>➤ Ouverture d'un poste de brigadier chef principal à temps complet</p> <p>Cadre d'emplois : des Policiers Grade : Brigadier chef principal - ancien effectif : 3 - nouvel effectif : 4</p> <p>Objectif : recruter un policier supplémentaire</p>
<p>Filière : MÉDICO-SOCIALE</p> <p>➤ Ouverture d'un poste d'éducatrice de jeunes enfants de 2^{ème} classe à temps complet</p> <p>Cadre d'emplois : des Éducatrices de Jeunes Enfants Grade : Éducatrices de Jeunes Enfants de 2^{ème} classe - ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 1</p> <p>Objectif : recruter un agent pour occuper le poste d'adjointe à la responsable d'une structure petite enfance</p>

EFFECTIFS DES AGENTS CONTRACTUELS

Filière : ADMINISTRATIF

➤ Modification du fondement légal d'un recours à un contractuel, en vertu de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, à savoir :
- transformation d'un poste d'attaché territorial article 3-2 (vacance temporaire) en un poste d'attaché territorial article 3-3 2^{ème} alinéa (lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient) et ouverture d'un poste supplémentaire

Cadre d'emplois : des attachés territoriaux

Grade : Attaché

- ancien effectif (alinéa 3-2) : 1
- nouvel effectif (alinéa 3-3 2°) : 2

Objectif : recruter un directeur sur des fonctions juridiques dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de 2 ans suite à un départ et un responsable des affaires foncières dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de 3 ans

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 26/11/2020

Publication : 26/11/2020

5. DL20201119M05 – Fonction publique – Renouvellement de la convention pour la mise à disposition à temps complet d'un agent communal de la filière administrative auprès du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gérard PICOT, Conseiller délégué en charge des ressources humaines et des nouvelles technologies, qui présente le rapport suivant :

Monsieur le Maire propose de reconduire la mise à disposition d'un agent communal de la filière administrative, du cadre d'emplois des attachés territoriaux occupant le poste de directrice, auprès du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes.

La mise à disposition de cet agent communal se fera à raison de 100% du temps de travail de l'agent, pour une année, sous réserve de l'avis favorable de la commission administrative paritaire (CAP) qui doit se prononcer chaque année.

Les conditions de cette mise à disposition font l'objet d'une convention avec le Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes qui prend en charge intégralement la rémunération correspondante ainsi que les charges sociales.

Un arrêté du Maire règle la situation statutaire de l'agent occupant le poste. Il est précisé que la situation administrative et les décisions concernant cet agent relèvent de la collectivité d'origine.

En conséquence, le Conseil Municipal adopte la délibération suivante,

Le Conseil Municipal,

Vu la loi du 18 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5721-1 et suivants relatifs aux règles applicables aux syndicats mixtes,

Vu la demande de mise à disposition de l'agent concerné,

Entendu l'exposé des motifs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise à disposition d'un agent communal du cadre d'emplois des attachés territoriaux, occupant les fonctions de directrice, au profit du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes, à raison de 100% de son temps de travail, pour une année renouvelable deux fois, sous réserve de l'avis favorable de la commission administrative paritaire ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention ainsi que tout document en application de la présente délibération.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet :
Publication :

6. DL20201119M06 – Commande publique – Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes pour la fourniture de plantes fleuries

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur François PILLOT, Adjoint au maire en charge de la voirie, des parcs et jardins et de la protection de la biodiversité, qui présente le rapport suivant :

Les communes de Chambray-lès-Tours, Saint-Cyr-sur-Loire, Fondettes, Parçay-Meslay, Rochecorbon, Saint-Genouph, Saint-Etienne-de-Chigny et Tours Métropole Val de Loire ont souhaité organiser un groupement de commandes pour leurs besoins communs concernant la fourniture de plantes fleuries.

Le marché sera composé de 4 lots : Plantes annuelles ; Bulbes ; Chrysanthèmes ; Bisannuelles.

À cet effet, il appartient aux dites communes et à la Métropole d'établir une convention constitutive définissant les conditions de fonctionnement de ce groupement de commandes. Il est proposé que Tours Métropole Val de Loire soit coordonnateur de ce groupement de commandes.

En application des articles L 2113-6 à L 2113-8 du Code de la commande publique, le coordonnateur sera chargé d'attribuer, de signer et de notifier l'accord-cadre pour chaque membre du groupement. La consultation faisant l'objet d'une procédure formalisée, la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur conformément à l'article L1414-3-II du Code général des collectivités territoriales.

Le coordonnateur sera également chargé d'une partie des tâches liées à l'exécution de l'accord-cadre.

Monsieur le Maire : « Merci. Chers collègues, y avait-il des remarques sur ce groupement de commandes ? Monsieur THOMAS, je vous en prie »

Monsieur THOMAS : « Merci Monsieur le Maire. J'ai bien regardé la convention et j'ai repris le rapport de la commission où il était précisé que la Municipalité voulait intégrer des plantes vivaces au printemps 2021 dans les plantations. Alors, je me suis posé la question, peut-être que la ville de Fondettes pourrait directement proposer à la Métropole d'intégrer un lot de plantes vivaces dans cette convention pour éviter à notre ville d'engager des dépenses supplémentaires et ainsi profiter du groupement de commandes ? »

Monsieur le Maire : « Monsieur PILLOT, vous avez la parole »

Monsieur PILLOT : « Merci Monsieur Le Maire. Oui, absolument, dans le groupement de commandes, il est prévu d'inclure des plantes vivaces parce qu'effectivement, on a pris cette décision d'augmenter la plantation d'un certain nombre de plantes vivaces dans les massifs, donc elles feront partie du groupement »

Monsieur le Maire : « Y avait-il d'autres remarques, chers collègues, sur cette délibération ? Bien je vous propose de passer au vote »

En conséquence, le Conseil Municipal adopte la délibération suivante :

Le Conseil Municipal ,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1414-3-II,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L2113-6 à L2113-8,

Entendu l'exposé des motifs, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes entre les communes de Chambray-lès-Tours, Saint-Cyr-sur-Loire, Fondettes, Parçay-Meslay, Rochecorbon, Saint-Genouph, Saint-Etienne-de-Chigny et Tours Métropole Val de Loire concernant la fourniture de plantes fleuries ;

- **APPROUVE** la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes, jointe en annexe ;

- **PRÉCISE** que la commission d'appel d'offres sera celle de Tours Métropole Val de Loire ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à la présente délibération.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 26/11/2020

Publication : 26/11/2020

7. DL20201119M07 – Commande publique – Rapport annuel 2019 de la concession de distribution publique de gaz confiée à GRDF

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur François PILLOT, Adjoint au maire en charge de la voirie, des parcs et jardins et de la protection de la biodiversité, qui présente le rapport suivant :

La distribution publique de gaz naturel sur le territoire de Fondettes est régie par un contrat de concession signé le 22 décembre 1999 pour 30 ans, confié à Gaz Réseau Distribution France.

Suivant les dispositions de l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales, le rapport annuel retraçant les opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public doit être mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante.

Le rapport annuel 2019 de GRDF est mis à la disposition du public.

L'activité de GRDF sur Fondettes

- En 2019, le réseau GRDF comptait 1 906 clients (contre 1 819 en 2017) sur la commune, dont 39 premières mises en service
- 37 GWh (gigawatt-heure) ont été acheminés.
- La longueur totale du réseau de canalisations est de 64,44 km
- En 2019, 34 interventions de sécurité gaz ont été recensées.
- GRDF a débuté le déploiement à grande échelle des compteurs communicants en 2017, ce déploiement se poursuivra jusqu'en 2023. Depuis le début, 94 compteurs communicants ont été installés sur la commune, dont 50 en 2019.
- Les chantiers réalisés sur la commune en 2019 (raccordements et transition écologique) :
 - rue de la République : 479 mètres (24 branchements individuels)
 - rue Alfred de Musset : 320 mètres (essentiellement pour le collège)
 - rue Fernand Léger : 42 mètres (1 branchement individuel)

Monsieur le Maire : « Merci Monsieur PILLOT. Y avait-il des remarques concernant ce rapport d'activité ? Bien je propose de passer au vote »

En conséquence, le Conseil Municipal adopte la délibération suivante,

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1411-3,

Vu le rapport annuel de concession de GRDF pour l'exercice 2019,

Vu l'avis de la commission infrastructures, biodiversité, parcs et jardins réunie le 9 novembre 2020,

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 3 abstentions (Thierry DREANO, Nathalie WILLAUME-AGEORGES, Benjamin THOMAS),

- **PREND ACTE** du rapport annuel de concession de GRDF (Gaz Réseau Distribution France) pour l'exercice 2019.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 26/11/2020

Publication : 26/11/2020

● Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne connaissance des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire.

Toutes les décisions du Maire s'inscrivent dans le cadre des crédits ouverts au budget ou des autorisations de programme et crédits de paiement votés par le Conseil Municipal.

Date	Numéro	Nomenclature - objet
14/09/20	DC20200914F130	Commande publique – Avenant n°1 au marché de nettoyage – lot n°1 nettoyage du Dojo (avec la société Atmos pour 2 interventions de nettoyage des tatamis en plus par semaine, moyennant 37 € HT)
15/09/20	DC20200915G131	Domaine et patrimoine – Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière du cœur de ville (L D-16, recette 162 €)
15/09/20	DC20200915G132	Domaine et patrimoine – Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière du cœur de ville (L D-17, recette 162 €)
21/09/20	DC20200921E133	Domaine et patrimoine – Utilisation par l'ITEP Saint Jean de la piste d'athlétisme (à titre gracieux pour des séances de sport)
21/09/20	DC20200921E134	Domaine et patrimoine – Utilisation par l'association AVF du club house Raymond Tournois (à titre gracieux pour des séances de gymnastique)
21/09/20	DC20200921E135	Domaine et patrimoine – Utilisation par l'association école de budo du dojo Guy Lebaupin (à titre gracieux pour des séances de sport)
23/09/20	DC20200923F136	Commande publique – Marché pour le remplacement des chambres froides positives à l'école Gérard Philipe (avec le Groupe Benard SAS pour un coût de 31 636,20 € HT)
24/09/20	DC20200909G137	Domaine et patrimoine – Octroi d'une case de columbarium dans le cimetière du cœur de ville (F case 3, recette 324 €)

24/09/20	DC20200924G138	Domaine et patrimoine – Octroi d'une case de columbarium dans le cimetière du cœur de ville (F case 4, recette 324 €)						
24/09/20	DC20200924G139	Domaine et patrimoine – Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière du cœur historique (L D-11, recette 324 €)						
28/09/20	DC20200928F140	Finances locales – Réalisation d'un emprunt de 1 094 000 € auprès du Crédit Agricole pour le financement des opérations d'investissement prévues au budget 2020 (durée : 20 ans, taux fixe 0,58 %, échéances constantes trimestrielles, frais de dossier :1 641 €)						
28/09/20	DC20200928F141	Finances locales – Acceptation d'un don de 300 € (versé au budget général, de M. Grillon et Mme Queiros en remerciement de la garde gratuite de leur enfant durant la période de confinement)						
30/09/20	DC20200930F143	Commande publique – Acquisition de matériels pour le service parcs et jardins (*options comprises)						
		<table border="1"> <tr> <td>Lot n°1 : 1 tondeuse électrique avec batterie</td> <td>Sarl BOISSEAU Motoculture St Avertin</td> <td>2 195,15 € HT*</td> </tr> <tr> <td>Lot n°2 : 1 souffleur électrique</td> <td>EQUI'JARDIN St Cyr/Loire</td> <td>2123,10 € HT</td> </tr> </table>	Lot n°1 : 1 tondeuse électrique avec batterie	Sarl BOISSEAU Motoculture St Avertin	2 195,15 € HT*	Lot n°2 : 1 souffleur électrique	EQUI'JARDIN St Cyr/Loire	2123,10 € HT
Lot n°1 : 1 tondeuse électrique avec batterie	Sarl BOISSEAU Motoculture St Avertin	2 195,15 € HT*						
Lot n°2 : 1 souffleur électrique	EQUI'JARDIN St Cyr/Loire	2123,10 € HT						
01/10/20	DC20201001G144	Domaine et patrimoine – Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière du cœur de ville (C D-07, recette 162 €)						
02/10/20	DC20201002F145	Commande publique – Marché de travaux pour la reprise des piliers d'entrée du cimetière du cœur historique (avec Sarl Cazy Guillaume pour 6 564,54 € HT)						
02/10/20	DC20201002F146	Domaine et patrimoine – Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière du cœur de ville (ZD G-01, recette 324 €)						
08/10/20	DC20201008C147	Commande publique – Contrat de cession avec Le Théâtre de la Toupine pour le droit d'exploitation et de représentation d'une déambulation« Macadam Piano » le 18 octobre 2020 (pour un forfait de 2 567,87 € TTC)						
09/10/20	DC20201009C148	Finances locales – Modifiant la DC20200629F080 portant sur les tarifs des services publics (>baisse du tarif des marchés de plein air en soutien aux commerçants > modification du prix de vente des badges de l'espace municipal de la Choisille suite au changement de système)						
13/10/20	DC20201013F149	Commande publique – Marché complémentaire espaces verts – marché de travaux pour la réalisation de l'Arboretum (avec SAS IDEVERDE pour 68 829,17 € HT)						
13/10/20	DC20201013F150	Commande publique – Avenant n°1 au marché de travaux pour la réalisation de l'Arboretum – Lot 1 : espaces verts (avec SAS IDEVERDE pour des travaux de terrassement et clôture moyennant 77 463,75 € HT)						
13/10/20	DC20201013F151	Commande publique – Marché complémentaire VRD – marché de travaux pour la réalisation de l'Arboretum (avec TAE SAS pour un coût de 84 285,70 € HT)						
13/10/20	DC20201013F152	Commande publique – Avenant n°1 au marché de travaux pour la réalisation de l'Arboretum – Lot 2 : VRD (avec TAE SAS pour des travaux de terrassement, réseaux et maçonnerie moyennant un coût de 28 741,70 € HT)						
13/10/20	DC20201013F153	Commande publique – Marché complémentaire Éclairage extérieur – marché de travaux pour la réalisation de l'Arboretum (avec la société Bouygues Énergie et services Centre pour un coût de 15 688,20 € HT)						

13/10/20	DC20201013F154	Commande publique – Avenant n°1 au marché de travaux pour la réalisation de l'Arboretum – Lot 3 : Éclairage extérieur (avec la société Bouygues Énergie et services Centre pour des travaux supplémentaires d'un coût de 5 228,20 € HT)
14/10/20	DC20201014F155	Commande publique – Réalisation d'un forage, fourniture et mise en place d'une pompe d'aspiration avec raccordement (pour le réseau d'arrosage, avec SAS Van Ingen Forages pour un montant de 59 108 € HT)
14/10/20	DC20201014F156	Commande publique – Marchés de contrôle technique et de mission SPS dans le cadre de la construction d'une maison pédagogique dans l'enceinte de l'Arboretum (avec la société Socotec Construction Tours pour 3 990 € HT)
20/10/20	DC20201020F158	Commande publique – Acquisition de mobiliers urbains (auprès de la société Déclic pour 3 corbeilles de tri sélectif moyennant le coût de 644,44 € HT et une barrière coulissante pour 414 € HT)
21/10/20	DC20201021G159	Domaine et patrimoine – Octroi d'une concession cave-urne dans le cimetière du cœur de ville (CAV2 – 7, recette 81 €)
23/10/20	DC20201023F161	Commande publique – Contrat de maintenance et d'assistance pour les logiciels de gestion de l'enfance de l'éditeur ARPEGE (logiciels Concerto Opus, moyennant le coût de 1 332,68 € HT)
26/10/20	DC20201026F162	Domaine et patrimoine – Octroi d'une case de columbarium dans le cimetière du cœur de ville (E 9, recette 648 €)
28/10/20	DC20201028G163	Domaine et patrimoine – Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière du cœur de ville (G G-19, recette 324 €)
28/10/20	DC20201028G164	Domaine et patrimoine – Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière du cœur de ville (E D-28, recette 324 €)
28/10/20	DC20201028F165	Commande publique – Avenant n°1 au contrat de prestation de service avec la société CONIBI pour les « Collectes et traitements de consommables usagés » (gratuit suivant les critères du contrat)
30/10/20	DC20201030G166	Domaine et patrimoine – Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière du cœur de ville (L G-18, 324 €)
02/11/20	DC20201102F167	Finances locales – Décision modifiant l'acte DC20201009F148 portant sur les tarifs des services publics de la ville 2020-2021 (rectification du tarif des abonnés du marché de plein air)
02/11/20	DC20201102F168	Finances locales – Décision modifiant l'acte DC20190514F065 portant sur les tarifs des services publics et occupation du domaine public – année civile 2020 (baisse du tarif des abonnés du marché de plein air rectification suite à une erreur matérielle)
03/11/20	DC20201103G169	Domaine et patrimoine – Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière du cœur de ville (G G-24, recette 162 €)
03/11/20	DC20201103F170	Commande publique – Marché pour le déploiement de la vidéo protection lié aux travaux d'effacement de réseaux rue Fernand Bresnier (avec la société Omexom Distribution Tours pour un montant de 36 489,49 € HT)
04/11/20	DC20201104F171	Commande publique – Marché pour le remplacement des chambres froides positives à l'école Gérard Philippe portant remplacement de l'acte DC20200923F136 (rectification d'une erreur matérielle sur la TVA)
05/11/20	DC20201105F172	Commande publique – Contrat d'entretien et de maintenance des défibrillateurs situés dans les bâtiments de la Ville (avec Matecir SAS Défibril pour 800 € HT (8 défibrillateurs) et un prix de 100 € HT par appareil supplémentaire)

06/11/20	DC20201105F173	Commande publique – Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un arboretum (avec Eurl Brigitte Barbier pour un montant de 29 400 €HT dû à une modification d'honoraires pour circonstances imprévues)

● Questions diverses

Monsieur le Maire : « Il y a des questions diverses qui seront posées par Madame WILLAUME-AGEORGES. Je vous en prie Madame, vous avez la parole »

Madame WILLAUME-AGEORGES : « Je vais laisser mon collègue poser la première »

Monsieur le Maire : « Vous devez lire vous-même toutes les questions, c'est le conseiller municipal qui a envoyé les questions qui les lit, allez-y on vous écoute, posez toutes vos questions »

Madame WILLAUME-AGEORGES : « D'accord :

- Pour le tiers-lieu, dans votre réponse au dernier conseil municipal, vous indiquiez qu'un comité de travail concernant la maison des arts et de la jeunesse était en cours de création piloté par Madame LECLERCQ avec les artistes ; ne pensez-vous pas, concernant le fonctionnement de cette future maison, qu'il serait opportun de consulter les associations fondettoises directement concernées et de les intégrer dans un groupe de travail ? Quel est l'avenir de La Grange des Dîmes avec ce nouveau projet, quels aménagements seraient envisageables pour la rendre polyvalente ?

- Deuxième question : Concernant le « click and collect », le soutien au commerce local est un travail engagé par la Mairie depuis la rentrée de septembre, mais l'urgence en cette période de fin d'année est d'apporter de l'aide et des nouveaux moyens pour aider à survivre, certains sont intéressés mais ne savent pas comment s'y prendre, d'autres l'on déjà fait. En attendant que les institutionnels mettent en place des plateformes pour aider les commerces à vendre leurs produits avec des outils, type « click and collect » par exemple, la mairie peut accompagner ces commerçants dans leurs démarches de création d'outils adaptés grâce à son réseau et mettre à leur disposition les moyens de communication de la Ville, son site internet, panneau lumineux, afin de les aider à communiquer sur leurs initiatives.

- Troisième question : Le conseil municipal peut-il être filmé ? dans un souci de démocratie participative, un conseil municipal filmé serait la possibilité pour les Fondettois de suivre le débat en direct ou de le revoir en replay.

- Dernière question : Nous avons été sollicité par des Fondettois au sujet des parcelles 1928 et 129, est-ce qu'un projet d'urbanisme est en cours, à court ou moyen terme sur ces parcelles ? »

Monsieur le Maire : « Très bien, merci. Je vais répondre à votre première question concernant la maison des arts et de la jeunesse. Première réponse, la consultation préalable a déjà été réalisée au moyen d'un sondage auprès de 455 jeunes. Deuxième information, l'association « L'Aubrière » a travaillé avec nous sur ce projet puisque c'est Madame PARDILLOS qui a mené cette consultation avec eux, il y a quelques mois, et les volontés de chacune et de chacun ont été enregistrées. Je vous rappelle que la procédure relative au concours d'architectes est actuellement en cours et que la commission d'appel d'offres doit prochainement se rassembler pour procéder au choix de l'architecte. Le groupe de travail concernant les artistes qui entoureront Madame LECLERCQ pour élaborer un projet d'établissement sur la partie artistique, sera mis en place dans les prochains mois.

A propos du « click and collect », sachez que la Municipalité est en relation permanente avec la Présidente de l'UCAPL et des responsables départementaux et régionaux, avec les représentants, j'entends bien, des unions commerciales. Monsieur GARNIER et Monsieur DEBEURE, que je salue, sont sur le front concernant cette question. Elle vous sera d'ailleurs soumise et présentée en commission « entreprises, commerces de proximité et emploi ».

La Municipalité n'a pas perdu de temps puisque nous avons publié dès cet après-midi sur les réseaux sociaux les coordonnées des commerçants qui ont la possibilité de faire de la livraison à domicile et ce week-end, les Fondettois recevront directement dans leur boîte aux lettres cette liste pour les encourager à aller vers leurs commerces de proximité. Pour les questions de « click and collect » tout sera présenté en commission « commerces de proximité », le travail est actuellement en cours, mais d'abord on va identifier les besoins.

Le Conseil Municipal filmé ? Premièrement, pour votre information, les lois de la République sont respectées au sein de cette assemblée et la loi sur la crise sanitaire dit la chose suivante : quand un maire décide que le conseil municipal se réunira sans public, il doit être filmé. Ce n'est pas le cas à Fondettes, puisque comme vous pouvez le voir, le public peut être présent et la séance ne s'est pas tenue à huis clos. Deuxièmement, les comptes rendus et les procès-verbaux du conseil municipal sont en ligne sur le site internet de la Ville et accessibles au plus grand nombre, et troisièmement, la presse est présente au travers de ses représentants et je les remercie ; la presse et les journalistes plus largement, sont en charge, dans une démocratie, de faire la publicité des débats au sein d'un conseil municipal et de l'ensemble des instances démocratiques qui existent dans notre pays.

Concernant la question d'urbanisme que vous nous soumettez, c'est une question individuelle, on est là au conseil municipal pour traiter des questions d'intérêt général donc il est impératif que vous puissiez dire aux personnes qui vous ont soumis cette demande de nous envoyer un courrier à la mairie de Fondettes, voire de solliciter l'Adjointe au maire en charge de l'aménagement urbain, Madame LAFLEURE qui est ici présente. L'élue et le service de l'aménagement urbain recevront les personnes concernées pour leur commenter le plan local de l'urbanisme qui a été adopté en 2013. Nous sommes là pour répondre, bien entendu, à la réglementation. Voilà j'ai répondu à toutes vos questions.

Chers collègues, c'est un conseil municipal réduit mais sachez qu'il y aura une séance le 10 décembre prochain. D'ici là, je vous souhaite une belle soirée, prenez soin de vous, merci pour votre présence »

La séance est levée à : 20 h 25.

Fait à Fondettes, le 23 novembre 2020

**Le Maire de Fondettes,
Cédric de OLIVEIRA**

Les secrétaires de séance.

**Le secrétaire de la majorité,
Hervé CHAPUIS**

**Le secrétaire de la minorité
Benjamin THOMAS**